

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur  
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La situation se complique à Constantinople. — Les conditions de paix d'Angora. — La C. D. R. à Berlin: un voyage sans profit. — L'heure est venue d'établir un contrôle sur les finances du Reich. — Pour une politique rhénane de protection militaire. — La politique étrangère du fascisme.**

En Orient, les choses se compliquent et sont en passe de se gâter. D'une façon générale, les dirigeants Kémalistes songent à tourner les stipulations de l'accord de Moudania.

Ainsi, ils ont tout à tour réclamé l'installation à Constantinople d'administrateurs et de contingents turcs, suggéré aux gouvernements alliés de retirer leurs troupes d'occupation, enfin proposé un véritable statut pour le mouillage des navires de guerre dans les ports des Dardanelles, mouillage qui ne pourrait s'effectuer que moyennant une autorisation préalable.

Naturellement, les hauts commissaires alliés ont immédiatement rappelé les Kémalistes à l'observation des clauses de la convention de Moudania.

Mais la fièvre nationaliste a gagné Constantinople, où l'on manifeste vivement. N'est-il pas à craindre qu'au moindre incident les fusils partent tout seuls ?

Or, c'est avant tout ce qu'il importe d'éviter.

Le meilleur moyen de prévenir une aggravation de la situation est encore de hâter la réunion de la Conférence de Lausanne ou, tout au moins, de ne consentir à aucun ajournement.

Il ne faut pas oublier qu'en Orient, plus que partout ailleurs, tant que la paix n'est pas signée de nouveaux conflits peuvent surgir à chaque instant.

Et cette fois le risque est d'autant plus grand que nombre de généraux turcs regrettent d'avoir été arrêtés dans leur victoire, dans leur marche triomphale vers Constantinople et la Thrace, qu'ils voudraient bien reprendre.

C'est pourquoi les gouvernements alliés ont tout intérêt à prendre contact le plus tôt possible avec les délégués officiels d'Angora à la prochaine conférence.

En attendant, les Hauts-Commissaires alliés à Constantinople ont reçu pleins pouvoirs pour décréter, le cas échéant, l'état de siège.

D'ailleurs, la Conférence de Lausanne se heurte vraisemblablement à de sérieuses difficultés.

Nous l'avons dit, le nationalisme débordant d'Angora se montrera fort exigeant et intrinsèque.

On peut en juger par les revendications arrêtées par la Grande Assemblée Nationale.

Celle-ci a donné comme instructions à Ismet pacha d'obtenir la réalisation des points suivants à la conférence de Lausanne :

- 1<sup>o</sup> Les frontières prévues par le pacte national ;
- 2<sup>o</sup> Une indemnité de la Grèce ;
- 3<sup>o</sup> L'abolition des capitulations ;
- 4<sup>o</sup> Modification des frontières de l'Irak (Mésopotamie) ;
- 5<sup>o</sup> L'indépendance financière, économique et politique complète.

L'accord a pu se faire aisément à Moudania, parce qu'il s'agissait d'accorder à la Turquie certains avantages au détriment de la Grèce, vaincue. Sera-t-il aussi facile à réaliser demain, alors qu'il s'agit de problèmes qui touchent directement aux intérêts de l'Entente ?

Si le ciel s'obscurcit du côté de l'Orient, il ne s'éclaircit guère du côté de Berlin, où les négociations entre la Commission des Réparations et le cabinet allemand n'ont donné aucun résultat.

La situation ne laisse pas d'ailleurs d'être paradoxale : c'est l'Allemagne qui en sens dirige les pourparlers et présente des revendications.

À l'heure actuelle, le chancelier poursuit un triple but : obtenir un emprunt extérieur, un moratorium et une diminution du montant des réparations.

Jusqu'ici, il est surtout question de l'emprunt extérieur. Mais les autres

buts n'en existent pas moins. Voyez plutôt cet avertissement du *Lokal-Anzeiger* : « Si le cabinet Wirth n'a pas demandé formellement un moratorium, c'est que la tournure des négociations ne l'y a pas encouragé, et qu'il n'a pas voulu proposer en même temps un moratorium et un emprunt. »

Soyons assuré qu'à la première occasion, et dès qu'il sera sûr de tenir son emprunt extérieur, le Dr Wirth exigera un nouveau moratoire.

En attendant, et en présence de la vanité des propositions allemandes touchant les moyens de stabiliser le mark, la Commission des Réparations vient de rappeler à l'ordre l'Allemagne.

Elle invite le Reich à respecter les engagements formels, pris le 28 mai dernier, relativement à la limitation de la dette flottante, au contrôle des recettes et dépenses budgétaires, à l'autonomie de la Reichsbank, à la répression de l'évasion des capitaux, etc.

Bref, cinq mois après avoir adressé une mise en demeure à l'Allemagne, la Commission des Réparations doit constater que celle-ci n'en a tenu aucun compte et comme conclusion à ce manquement la Commission invite le Reich à respecter sa précédente mise en demeure !

N'est-ce pas lamentable comme résultat ?

Les Alliés ont-ils perdu jusqu'au sentiment de leur dignité pour tolérer qu'on se joue d'eux pareillement ?

Le voyage à Berlin de la Commission des Réparations ne comporte qu'un enseignement : la mauvaise volonté manifestée du Reich à s'acquiescer des réparations. Depuis un an surtout cette mauvaise volonté ne cesse de croître.

Dans ces conditions, peut-on nourrir l'espoir d'un revirement, peut-on attendre de l'Allemagne qu'elle se montre enfin soucieuse de payer ?

Ce serait pure folie ! Si le Reich avait voulu tenter un effort, depuis longtemps il l'aurait amorcé. Pas plus demain qu'hier, Berlin ne se décidera à présenter des propositions précises.

Dès lors, si les Alliés veulent vraiment résoudre le problème des réparations, ils doivent en rechercher la solution ailleurs que dans le sens d'une collaboration avec l'Allemagne, dans le sens de sa bonne volonté. Car, cette bonne volonté n'existe pas : elle n'a jamais existé, elle n'existera jamais.

L'heure a sonné, semble-t-il, où les Alliés vont être amenés — s'ils ne veulent pas que les réparations soient purement et simplement abandonnées, — à imposer au Reich le contrôle financier qu'il repousse.

D'ailleurs, pour être efficace ce contrôle implique plus qu'un droit de regard, une véritable participation à la gestion des finances allemandes.

Au reste, il ne s'agit pas d'obtenir du Reich son consentement à l'établissement de pareilles mesures : il faut le contraindre à l'accepter, à la subir.

Voilà la leçon des dernières négociations.

La discussion du budget a fourni l'occasion à M. Loucheur d'établir la nécessité pour la France d'avoir une politique rhénane, si elle voulait vivre en sécurité.

Sans doute, l'ex-ministre des Réparations a effleuré tous les problèmes de l'heure — et non sans succès ! — Pourtant, l'idée essentielle, l'idée profonde de son discours, qu'il a exposée avec beaucoup de précision et un certain courage, c'est que, pour la France, la sécurité compte plus encore que les milliards hypothétiques.

Or, cette sécurité nous ne l'obtiendrons, a-t-il déclaré avec netteté, que si nous avons une politique rhénane de protection militaire et que si nous réalisons celle-ci avec ou sans l'adhésion de nos alliés.

Mais ce sont les termes textuels de M. Loucheur qu'il convient de citer : « Nous voulons être en sécurité, ce qui n'exclut pas la possibilité d'être payé. Les traités de garantie n'ayant pas été signés, on peut dire qu'il y a malédiction ! »

Il nous faut, sur la rive gauche du Rhin, l'établissement d'un régime nous permettant de dormir tranquilles, et personne dans le monde ne pourra s'y opposer.

Nous n'avons aucune idée d'annexion. Nous voulons seulement, avec une force internationale établie sur la rive gauche, sous le contrôle de la Société des Nations, empêcher la possibilité d'une nouvelle agression. Cela peut se faire par un accord !

Les trois-quarts de la Chambre ont applaudi à cette formule et montré par là qu'à leur sentiment le problème de la sécurité l'emportait sur le problème des réparations.

Il n'est pas inutile de rapporter ici la réponse du Président du Conseil, qui constitue par ailleurs un avertissement à l'Allemagne : « La France n'abandonnera pas la rive gauche du Rhin tant que le Traité ne sera pas rigoureusement exécuté. Jusqu'ici, les délais d'évacuation n'ont pas encore été courus. »

Malgré les démarches amicales que le nouveau gouvernement italien fait faire par ses représentants auprès des puissances, celles-ci s'émouvent et s'inquiètent.

La politique étrangère du fascisme, et tant qu'elle veut ressusciter l'Italie impériale, constitue une menace, au reste indéfinie, pour tous : Grande-Bretagne, Suisse, France, Balkans... partout on redoute le danger qui plane.

Dans son discours-programme d'Udine, M. Mussolini ne disait-il pas : « Le fascisme qui prendra demain la charge de la nation, 40 millions, bien plus, 47 millions d'Italiens, assume une terrible responsabilité. »

Ces 7 millions d'Italiens, dont parlait le futur dictateur, ce sont les émigrés qui résident à l'étranger, et que nos voisins souhaitent rattacher étroitement à la mère-patrie.

Parvenus au pouvoir, les fascistes ne voudront-ils pas réaliser leur rêve nationaliste ?

Ne vont-ils pas revendiquer les territoires suisses de langue italienne ? Ne vont-ils pas, sinon revendiquer, du moins convoiter nos départements du Var, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, où fourmillent leurs nationaux ?

Et leur désir permanent de la Tunisie ne va-t-il pas s'exaspérer ? Voilà pour la France.

Mais la Grande-Bretagne s'étonne, de son côté, de voir dénoncer les accords relatifs au Dodécannèse : d'importants capitaux britanniques ne sont-ils pas engagés dans ces îles ?

Pour la Yougo-Slavie, la menace est plus grave encore. On n'oublie pas le vœu tenace, indélébile, de transformer l'Adriatique en un lac italien. On n'oublie pas non plus les convoitises territoriales vers Fiume, vers la Dalmatie, hier encore étalées ouvertement...

Et quel exemple pour les nationalistes d'Allemagne et de Hongrie ! Comment ne pas appréhender la contagion ?

Ainsi, et de quel côté que s'orientent les regards, surgissent pour la paix de l'Europe de graves menaces.

Puisse toute inquiétude se trouver démentie !

Puisse surtout Mussolini comprendre que les légions de « Chemises Noires » qui ont conquis l'Italie et Rome, ne parviendront tout de même pas à courber sous leur joug l'Europe entière !

M. D.

### Le droit au travail

Mon collègue M. Maurisson, rapporteur à la Chambre du projet de loi sur les emplois réservés écrivait dans son rapport « Le droit à réparation, solennellement proclamé par la loi du 31 mars 1919, entraîne le droit au travail ». Ce droit au travail, c'est le droit d'obtenir un emploi stable, permettant d'ajouter à la pension des Victimes de Guerre, le complément nécessaire pour les faire vivre et, un des premiers effets de ce droit au travail, doit être de leur laisser l'emploi dont elles sont déjà pourvues.

En effet, il serait profondément injuste de dire aux uns : je vous offre un emploi, et de dire aux autres, tout en leur faisant la même offre, je vous retire l'emploi que vous avez actuellement, puisque vous avez droit à un autre.

Reclasser les Victimes de Guerre sans emploi ou ayant un emploi ne répondant pas à leur possibilité de travail, c'est le but que poursuit le gouvernement en demandant aux Chambres de voter le projet de loi sur les emplois réservés.

Éviter le déclassement des Victimes de guerre munies d'emplois de l'Etat, non réservés, est le but poursuivi par les auteurs de la proposition de loi (n) 3395, dont la Commission des Pensions m'a confié le rapport.

Je vais examiner, dans les lignes qui suivent, les raisons qui, selon moi, militent en faveur de la titularisation des Auxiliaires de l'Etat, Victimes de Guerre.

Les Services et Administrations de l'Etat ont recruté au cours des hostilités et dans les premiers mois qui ont suivi l'Armistice, un personnel nombreux qui a fourni la catégorie des auxiliaires temporaires.

Ce personnel, recruté pour les besoins du moment, devait, dans sa grande majorité, être licencié dès que la situation le permettrait.

Au 30 mars 1922, les administrations de l'Etat comptaient 60.370 employés auxiliaires temporaires, parmi lesquels se trouvaient seulement 6.834 Victimes de Guerre.

La Chambre des Députés indiquait le même jour, l'ordre dans lequel les 50.000 licenciements ordonnés par l'article 77 de la loi du 31 décembre 1921, devaient être effectués : non-mobilisés, mobilisés dans une unité non-combattante, mobilisés dans une unité combattante et Victimes de Guerre.

Les employés mutilés, réformés et pensionnés de guerre devaient donc être maintenus.

En théorie la situation est nette. En pratique il en est autrement. Les licenciements pratiqués sur l'ensemble des ministères, par localité, ou même sur l'ensemble du personnel auxiliaire, par ministère, c'était le maintien assuré des Victimes de Guerre.

L'Administration, pour des raisons qu'il lui serait sans doute impossible d'indiquer, opère les licenciements par service et nous fait assister à ce spectacle, qui serait ironique s'il n'était cruel, de licencier dans un service et de recruter dans un autre.

L'article 77 de la dernière loi de Finances ordonne 50.000 suppressions mais laisse à l'Administration la faculté de créer de nouveaux services et, partant, de recruter un nouveau personnel.

Chaque licenciement entraîne le versement d'une indemnité variable suivant l'ancienneté, mais qui est définitivement due à tous les auxiliaires après quelques mois de service. Un ministère inscrit pour un certain nombre de suppressions à effectuer dans le courant de l'année et qui actuellement recrute, risque donc de doubler la dépense des indemnités de licenciement, en la versant au personnel qu'il licencie et en la promettant au personnel qu'il recrute. C'est une économie « coûteuse » et je n'attendais pas du Ministère des Finances une innovation de ce genre.

En mettant l'Administration dans l'obligation de garder les Victimes de guerre employées auxiliaires de l'Etat, le Parlement fera, en même temps qu'un acte de justice, l'économie de leur indemnité de licenciement.

L'Administration a trouvé dans les Victimes de Guerre un personnel dévoué, dont les services passés garantissent la compétence, mais puisqu'elle est incapable de s'imposer elle-même le respect de leurs droits, il appartient au Parlement de lui indiquer son devoir.

A convaincre mes collègues de cette nécessité je m'emploierai de toutes mes forces, sûr d'être l'avocat d'une cause juste et certain que la Chambre entière se souviendra des paroles de Clemenceau : ILS ONT DES DROITS SUR NOUS.

Le premier n'est-il pas celui de vivre et, partant, LE DROIT AU TRAVAIL ?

Emile DELMAS, Député du Lot.

(Le Goulois Guerrier).

## INFORMATIONS

### Sir Robert Horne contre la France

Dans un discours qu'il a prononcé à Glasgow, sir Robert Horne a dit : « On nous exhorte à ne pas exercer une pression sur l'Allemagne et de rester en termes amicaux avec la France, mais la difficulté, c'est que la France veut tirer à la fois des cents d'or et du foie gras de la même oie. Eh bien ! il n'y a pas d'oie assez grasse pour fournir ces deux choses à la fois. »

L'orateur a ajouté que la politique anglaise doit consister à encourager l'Allemagne à se tirer elle-même d'embaras.

### La crise des changes

Le « Times » attribue la nouvelle baisse du franc :

1<sup>o</sup> A la mauvaise récolte, qui a conduit la France à effectuer des achats de céréales à l'étranger ;

2<sup>o</sup> Au remboursement de certaines dettes que la France a contractées à l'étranger ;

3<sup>o</sup> Au résultat négatif des discussions de Berlin, mais surtout au mauvais état de la situation financière des principales nations d'Europe.

### M. Poincaré ira à Lausanne

L'*Intransigeant* écrit qu'au moment où M. Mussolini laisse annoncer qu'il représentera l'Italie à Lausanne, quand, d'autre part, il est question que l'Angleterre y soit représentée par M. Bonar Law en personne, ou, tout au moins, à son défaut, par le marquis de Curzon, la nomination de M. Barrère comme premier délégué de la France ne se comprendrait pas tout à fait s'il n'existait pas un projet qu'on prête au gouvernement. Il serait question, en effet, que M. Poincaré, faisant lui-même le voyage, aille défendre les intérêts français et resserrer, à Lausanne, les liens de l'Entente interalliée.

### Les élections aux Etats-Unis

Les résultats connus des élections générales des Etats-Unis, en vue du remplacement de 31 gouverneurs, 37 sénateurs et de tous les membres de la Chambre des représentants, au nombre de 349, permettent d'affirmer que le parti républicain a subi une défaite.

Un nombre relativement élevé de sièges est perdu par les républicains, à la Chambre des représentants.

La loi de prohibition semble définitivement battue.

### La livre et le dollar continuent leur ascension

La livre sterling a coté, mercredi, au début de la Bourse, 72 fr. 25. C'est le plus haut cours de la semaine.

Le cours moyen s'est établi à 71,815 contre 69,50, cours de la veille.

Le dollar a coté 16 fr. 15. Le cours moyen a été de 16,05.

### La guerre civile en Irlande

Après un combat qui a duré deux heures, à Carriganim, près de Macroom, entre les troupes nationales et les irréguliers, ceux-ci, qui ont subi de lourdes pertes, ont été obligés de prendre la fuite.

### Le comte Sforza ne retournera pas à Paris abandonner la diplomatie

Le comte Sforza ne retournera pas à Paris et ne présidera pas la délégation italienne à la Conférence de Lausanne, laquelle aura probablement à sa tête le marquis Garroni, ambassadeur à Constantinople.

L'entretien Mussolini-Sforza a montré qu'il n'existe aucune identité de vues entre les deux hommes. On dit que le comte Sforza abandonnerait la diplomatie, afin de retrouver sa liberté d'action dans le domaine politique.

### Crise économique à Constantinople

La situation anormale et les événements qui se succèdent ont provoqué une crise financière et commerciale aiguë. La Bourse est fermée. La monnaie turque a baissé. La hausse des devises étrangères s'accroît. Les négociants contremandent leurs ordres d'expédition.

### Les revendications turques

Les Turcs présenteront à la Conférence du Proche-Orient, les nouvelles revendications suivantes : 1. Cession à la Turquie des îles grecques de Mytilène et de Chio ; 2. Administration par la Turquie de sa propre dette publique.

### Les communistes manifesteront-ils le 11 Novembre ?

Le parti communiste français a décidé d'organiser une manifestation, le 11 novembre, sur la place de l'Hôtel de Ville, à Paris.

Mais la manifestation sera interdite et des forces de police empêcheront la

formation du cortège, auquel le parti socialiste français et la C. G. T. ont refusé de prendre part.

### La réforme électorale

Le groupe de la représentation proportionnelle a examiné les propositions de son comité directeur en ce qui concerne la réforme électorale. Il a décidé de soutenir la suppression de l'élection à la majorité absolue, l'attribution des sièges restant aux listes présentant les plus forts restes, qu'elles aient ou non obtenu le quotient. Il a également décidé de soutenir l'obligation de présenter des listes complètes et de demander que les listes de candidats soient établies sur feuille unique avec bulletin détachable. Il a approuvé enfin la suppression des élections partielles, le candidat de chaque liste le plus favorisé après ceux proclamés élus devant être appelé à siéger en cas de décès ou de démission d'un titulaire.

### Chambre des Députés

Séance du 7 novembre 1922

La Chambre continue la discussion générale du budget. M. Ancel dit qu'il faut que l'Allemagne paie. M. Loucheur déclare que les négociateurs du traité de Versailles ont recherché avant tout, à assurer la sécurité de la France et à obtenir pour la France le paiement des réparations. Les deux questions, dit-il, sont étroitement liées. M. Loucheur examine la situation de la France au point de vue financier. Il signale l'impossibilité pour la France de rembourser en ce moment les dettes en or qu'elle a contractées vis-à-vis de l'Amérique, car celle-ci possède à l'heure actuelle l'or qui représente le montant de cette dette.

M. Loucheur dit que la France ne doit pas oublier la question de sécurité : il demande la suppression de tous les fonctionnaires prussiens en Rhénanie, et l'établissement d'un contrôle militaire en Rhénanie.

M. Poincaré interrompant déclare que l'occupation sera maintenue tant que le traité n'est pas exécuté.

M. Loucheur, reprenant la parole, parle de la question du budget. Il réclame des mesures contre les fraudes sur les successions. M. Lauraine s'élève contre l'idée de suppression de l'arsenal de Rochefort où, dit-il, peuvent accéder des navires de tonnage important.

M. Goude prend la défense des arsenaux maritimes qui, déclare-t-il, ont été un des facteurs de la victoire. Il parle en faveur des ouvriers qui se sont fixés définitivement dans les ports et qui seront obligés d'aller chercher du travail ailleurs.

M. Aguirre combat également le projet de suppression des arsenaux.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

Séance du 8 novembre 1922

La Chambre discute le projet de loi relatif aux établissements industriels de la marine marchande. M. Lauraine s'élève contre l'idée de suppression de l'arsenal de Rochefort où, dit-il, peuvent accéder des navires de tonnage important.

M. Goude prend la défense des arsenaux maritimes qui, déclare-t-il, ont été un des facteurs de la victoire. Il parle en faveur des ouvriers qui se sont fixés définitivement dans les ports et qui seront obligés d'aller chercher du travail ailleurs.

M. Aguirre combat également le projet de suppression des arsenaux.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi prochain.

Séance du 9 novembre 1922

La Chambre continue la discussion générale du budget. M. Le Mire examine la question des réparations et des dettes interalliées. M. Maulin critique la politique de M. Auriol, montrant également les dangers de son programme, et M. Gounouh expose sa politique financière, qui, dit-il, permettrait de faire face aux graves difficultés de l'heure.

## Sénat

Séance du 7 novembre 1922

Le Sénat vote le projet de loi tendant à augmenter le nombre de décorations sans traitement de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, puis il discute le projet tendant à accorder le droit de vote aux femmes. M. Louis Martin soutient le projet. Il rappelle le rôle de la femme pendant la guerre.

M. Gourju indique qu'il y a actuellement 138 millions de femmes qui sont pourvues de droits politiques, pas une n'est française.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Séance du 9 novembre 1922

Le Sénat discute l'interpellation de M. Hubert sur l'application d'une politique efficace des réparations dans la Ruhr. Il dit que l'occupation totale de la Ruhr est inutile, il suffit de couper le bassin en deux par un cordon douanier.

M. Poincaré répond aux interpellations et déclare « que rien ne pourra nous faire renoncer à nos droits que nous exerçons seuls, plutôt que de ne pas être payés ».

Un ordre du jour de confiance est voté à mains levées.

# CHRONIQUE LOCALE

## LE VOTE DES FEMMES

Le Sénat a commencé la discussion du projet de loi relatif au vote des femmes. C'est un projet fort intéressant et qui, — à notre avis que nous avons exprimé, ici-même, il y a plusieurs années, — devrait être adopté.

Depuis longtemps, le droit de vote aux femmes a été posé : au début, on a ri. Toutes sortes de plaisanteries ont été faites ; à Montmartre, on chantonnait la femme-électeur, la femme élue. Les féministes étaient « blagués », on devine comment !

Mais l'idée de faire voter les femmes a fait son chemin : elle est mûre aujourd'hui, à telle preuve que déjà les femmes commerçantes votent aux élections consulaires.

Beaucoup d'objections sont faites contre le vote des femmes. La plupart de ces objections peuvent paraître plausibles. Mais il y a, d'autre part, d'excellents arguments en faveur de ce vote.

Ce qui est certain, c'est que 138 millions de femmes jouissent du droit de voter. Dans ce nombre, il n'y a pas une femme française.

Oh ! certes, il ne s'agit pas de donner le droit de vote et l'éligibilité à tous les degrés aux femmes. Elles sont encore mal préparées à l'action politique, telle qu'elle existe en France.

Mais puisque les femmes votent pour les élections consulaires, est-ce qu'on ne pourrait pas les admettre au scrutin pour les élections municipales ?

Les femmes ne votent pas, actuellement ; mais croit-on qu'elles restent indifférentes au cours des élections, et surtout des élections municipales, par exemple ?

En somme, qui donc, dans une commune, peut, mieux que la ménagère, constater les difficultés, les passe-droits, les hausses illicites des denrées sur les marchés, l'inefficacité des taxes parce que ces taxes sont faites par des hommes trop souvent intéressés ?

Ce ne sont pas les hommes — les électeurs — qui font le marché. Ceux-là mêmes qui font les règlements ne disent rien quand ils constatent que ces règlements ne sont pas appliqués.

La ménagère tient les cordons de la bourse : elle se rend compte des dépenses superflues, inutiles et elle sait aussi apprécier le travail fourni par ceux qui sont chargés des services relatifs à l'hygiène publique.

Et puis, la guerre a fait des veuves, mères de famille qui subsistent, sans avoir eu le droit de discussion, un régime de pension, d'allocations quelconques arbitraires.

Veuves ou vieilles mères laissées seules par la mort de leurs soutiens, que peuvent-elles auprès des pouvoirs publics ?

Hélas ! nous ne nous permettrons pas, pour l'instant, de dire tout ce qui se produit quand ces pauvres femmes vont réclamer leurs droits : elles se présentent seules ; on leur répond poliment, sans doute, mais on les éconduit... Il est des cas navrants. N'insistons pas.

Eh bien, ce droit de vote qu'avaient le mari, le fils, le soutien de la vieille mère, pourquoi la veuve, la vieille mère ne l'auraient-elles pas ?

En France, les politiciens, les faiseurs de promesses ne comptent que sur les bulletins de vote : pour être élus, ils ne rechignent, la plupart, devant aucune promesse, pour obtenir ce bulletin de vote.

La femme électorale, — veuve ou vieille mère — n'aurait pas, à l'avenir, tant de courbettes à faire pour obtenir ce qui lui est dû, et, hélas ! parfois elle n'aurait pas à subir des affronts, des rebuffades de la part de certains, dont le devoir serait, au contraire, d'être pleins de mansuétude et de respect à l'égard de femmes dignes d'intérêt.

A ces femmes — au moins pour les élections municipales — on doit donner le droit de vote.

C'est un droit qu'elles méritent d'avoir, une arme qu'on peut leur confier, car nous avons la conviction que, de cette arme, elles sauront s'en servir au mieux des intérêts de la famille, de la commune, du pays !

LOUIS BONNET.

## La leçon d'une grève

A plusieurs reprises, nous avons signalé le danger de la « procédure » fiscale tendant à transformer les patrons en collecteurs d'impôts.

Est-il admissible, disions-nous, que les conflits entre le fisc et les ouvriers se règlent sur le dos des employeurs et au détriment de la production ?

Les occasions de dissentiment entre le patronat et le salariat sont suffisantes pour qu'on n'aille pas les accroître par des mesures inconsidérées.

Les faits viennent de nous donner raison : nous entendons parler du mouvement de grève qui s'est dessiné dans les usines à gaz de Paris en manière de protestation contre la saisie-arrest sur les salaires que le fisc impose aux employeurs à l'égard de leurs ouvriers rebelles au versement de l'impôt sur les salaires.

La grève de solidarité, qui a failli priver de gaz toute la région parisienne, a heureusement échoué.

Mais voyez la situation fautive où se trouvent les patrons, par la faute des pouvoirs publics.

Si aucune sanction n'est prise contre les grévistes, ou tout au moins les meneurs, les patrons paraissent se solidariser avec leurs ouvriers contre l'Etat.

Si, au contraire, une sanction est prise, les ouvriers vont se retourner contre leurs employeurs, et ce sont ces derniers qui pâtiront de l'incurie de l'Etat.

Bornons-là ces commentaires et affirmons une fois de plus, à la lumière de l'expérience, qu'il y a un danger social à vouloir transformer les patrons en auxiliaires du fisc.

Souhaitons que la leçon soit comprise !

M. D.

## Un point à éclaircir

L'ardeur du nouveau vérificateur des poids et mesures est digne d'éloges.

Ce fonctionnaire pénètre partout, exige que tous les poids, toutes les balances, tous les instruments de mesure soient soumis à sa vérification... C'est admirable de vigilance si le zèle n'est pas excessif.

M. le vérificateur affirme, partout où il pénètre, qu'on est obligé de soumettre à sa vérification les appareils existant dans la maison.

Cela nous paraît abusif.

Que les commerçants, les industriels vendant des marchandises au poids ou au mètre soient contraints de faire vérifier leurs appareils, parfait. Mais nous nous refusons à croire qu'un particulier ne faisant pas de commerce, voire un industriel ne vendant rien au poids ou au mètre, soient tenus de payer une vérification qui n'a pas de raison d'être.

Nous nous inclinons devant la preuve contraire. Mais cette preuve est nécessaire, ne serait-ce que pour calmer l'émotion produite chez certains assujettis qui estiment qu'ils sont taxés injustement.

## Promotion

M. Monginoux, aspirant (classe 1918) au 9<sup>e</sup> d'infanterie, est promu au grade de sous-lieutenant de réserve et affecté au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

## Mutations

Par décision ministérielle du 6 novembre 1922, les officiers du 7<sup>e</sup> d'infanterie passent : M. Mauriol, colonel de territoriale, aux services spéciaux du territoire ; M. Bretzner, lieutenant-colonel de réserve, au 55<sup>e</sup> d'infanterie ; M. Coinmaillou, lieutenant-colonel de territoriale, au 65<sup>e</sup> d'infanterie ; M. Gillain, chef de bataillon, au 129<sup>e</sup> ; M. Grillet, chef de bataillon, au 41<sup>e</sup> ; M. Latapy, chef de bataillon, au 38<sup>e</sup> ; M. Lavigne, chef de bataillon de territoriale, au 49<sup>e</sup> ; M. Four, capitaine, au 152<sup>e</sup>.

## Subvention

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, vient de recevoir du ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher collègue,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du produit des jeux formée par la commune de Puybrun (Lot).

Je suis heureux de vous faire connaître que, sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition des fonds du produit des jeux, je viens d'accorder une subvention de 5 000 francs.

Agréé, Monsieur le Député, etc.

## Concession de matériel scolaire

M. Emile Delmas, député du Lot, a reçu la lettre suivante du ministre de l'Instruction publique :

Monsieur le Député et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Blars (Lot), une concession de cartes géographiques et 1 globe terrestre pour l'école primaire publique.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agréé, Monsieur le député, etc.

## Question au ministre

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des travaux publics et des P. T. T. si la situation de célibataire a une influence sur le classement des candidats par le classement d'avancement de grade et, dans l'affirmative, quels sont les textes qui permettraient de justifier la préférence.

Réponse. — Aucune disposition réglementaire ne prévoit que la situation de célibataire ou de famille puisse entrer en ligne de compte pour le classement des fonctionnaires ou agents candidats à un emploi d'avancement de grade.

Pour l'inscription au tableau de grade, les commissions se prononcent d'après la valeur professionnelle et morale des candidats. L'élément « charges de famille » est pris accessoirement en considération pour les emplois de receveur.

## Magistrature

Dans le mouvement judiciaire publié par l'Officiel, nous relevons le nom de M. Daurensan, conseiller à la Cour de Lyon, qui est nommé Président du tribunal de St-Etienne.

M. Daurensan fut pendant plusieurs années président du tribunal civil de Cahors, où il a laissé le souvenir d'un magistrat distingué.

Nous adressons à M. Daurensan nos félicitations.

## Compatriote

Notre compatriote M. le docteur Pigot, ancien élève du lycée Gambetta, inspecteur de l'Assistance publique d'Indre-et-Loire, est promu à une classe supérieure de son grade. Félicitations.

## L'« Impassible est vendu » !

ou les bonnes opérations financières de l'Etat

Regrets superflus, mais regrets quand même ! Le bateau l'« Impassible » va quitter le chenal où il reposait sa carcasse fatiguée.

C'est mercredi soir, à 2 heures tapantes, que l'Administration des Domaines mit aux enchères publiques ce bateau.

Il pleuvait, il faisait un sale temps ; aussi peu nombreux étaient les assistants, les curieux, les amateurs de vieilles épaves.

Quant aux amateurs de dragonnets, de torpilleurs, de cuirassés, ils brillaient par leur absence.

Pas d'ingénieurs, d'amiraux, pas le moindre aspirant de marine, pas même ceux qui avaient engendré, créé, élevé, soigné, pomponné ce poupon de la déconfiture de la navigation fluviale n'étaient venus pour adresser un dernier adieu à ce malheureux déclassé.

Que d'ingratitude ! faut constater et subir en ce bas monde !

Mais il est des personnes simples, douces, que ne laisse pas indifférentes le malheur !

Elles étaient trente, peut-être, mais elles étaient présentes, face au grand spécimen de la navigation qui se tenait, dans son chenal, sur les eaux grossies et sales de la rivière, bien campé, paraissant défier les éléments.

L'adjudication est ouverte ; la mise à prix du bateau est annoncée : 3.000 francs.

A qui le bateau ? Il n'y a pas d'enchérisseur ? Personne ne dit mot ? Une fois, deux fois, trois fois ! Personne ne dit mot ? Non : personne ne répond.

Baisse du prix du bateau : 2.800 francs ? Ça vous va ? Y a-t-il preneur ? Une fois, deux fois, trois fois : à 2.800 francs ?

Personne ne répond.

Et le commissaire-priseur baisse encore le prix : 2.600, 2.400, 2.200, 2.000 : personne ne surenchérit. Enfin, dernière baisse, 1.200 francs. A 1.200 francs, l'unique représentant de la navigation fluviale !

Alors, l'un des 30 assistants murmure : « Qu'on baisse à 700 francs le prix ! »

700 francs ? Impossible : c'est trop peu. A 1.200 francs il n'y a pas preneur, l'enchère est terminée et... renvoyée à un autre jour !

Et les représentants de l'Administration se retirent, les assistants aussi. La triste épave resta seule, insouciant, continuant à se laisser bercer par les flots tumultueux du Lot grossi !

Où sont, hélas ! les beaux jours d'ivresse, où tonitruant, crachant la fumée par le grand tuyau de sa chaudière, l'Impassible tentait de se lancer dans la rivière pour aller voir la mer ; où il agitait, impatient, les patelles de canard qu'on avait adaptées sous sa ventrière ; où sur son os il portait les représentants de l'armistice cadurcienne, lotoise ?

A ce moment-là, il était admiré, on ne parlait de lui qu'avec respect, on ne parlait que des exploits qu'il allait accomplir, et les connaisseurs cliquaient de la langue quand ils disaient : « Il vaut des mille et des cent ! » Au poids de l'or, on ne l'aurait pas vendu à ce moment-là !

Aujourd'hui, l'Administration compétente, cependant, estime qu'il vaut à peine 1.200 francs, et un navigateur se permet encore de n'en offrir que 700 francs. Quelle chute !

Et c'est sous la pluie battante que les assistants, amis du pauvre abandonné, voire méprisé, quittent les abords du chenal de St-Georges, les uns pour aller taquiner le goujon à l'embouchure du Bartasec ou le long du chemin de halage du Pont de fer, les autres pour rentrer en ville : mais tous avaient le cœur étreint par cette scène navrante d'une adjudication ratée.

Mais tout s'arrange : à peine étions-nous rentrés en ville, voilà que, devant le café de Bordeaux, on nous annonce : « Mais le bateau est vendu. » — « Comment, à qui ? » — « Eh ! oui, l'amateur qui avait offert 700 francs est allé trouver le représentant de l'Administration et a offert le dernier prix fixé par le commissaire-priseur : 1.200 francs ! »

L'Impassible est vendu, 1.200 fr. ; il n'est plus orphelin, il a trouvé un tuteur, 1.200 francs, ce n'est pas trop cher, mais ça vaut mieux que rien, car, ainsi que nous le disait celui qui était un des déposés à sa garde : « Sé démore qu'1 an de mai, es foutut ; holdro pas un biel rostel ! »

C'est égal, nous disant un autre assistant : 1.200 francs, c'est peut-être tout ce que vaut cet amas de bois pourri, mais l'Etat n'a pas fait une belle opération !

Evidemment : l'Impassible a coûté 30.000 francs à l'Etat d'achat, ce qui a coûté d'entretien ou d'autre chose, ça ne compte pas ; 1.200 francs ne récupèrent pas tout cela.

Mais, entre nous, est-ce que l'Etat ne fait pas souvent des opérations semblables, c'est-à-dire aussi mauvaises ? Croit-on que si ce bateau avait été construit par un particulier, celui-ci n'aurait pas veillé à sa construction, et qu'il aurait laissé ce bateau inutilisé, flâpi, crevé de toutes parts dans un chenal ?

1.200 francs ? Mais c'est encore un bon prix que touche l'Etat, et c'est même heureux que ce prix ait été payé, car si personne n'avait voulu du bateau, que serait-il, fatalement, arrivé ?

Eh bien ! il serait arrivé que l'Etat aurait été obligé de payer peut-être 1.000 ou 2.000 francs pour faire démolir et enlever ce bateau.

Alors, c'était été complet et superbe ! Dépenser de l'argent pour se débarrasser d'une épave qui a coûté si cher de construction et d'entretien ? Ah ! non, merci.

Enfin, c'est fini : l'Impassible sera rafistolé, et peut-être, un de ces jours, nous apprendrons qu'il fera pour 1.200 francs ce qu'il n'a jamais pu faire pour 30.000 francs et encore beaucoup plus, ce qu'il n'a jamais fait : marcher sur l'eau, porter non pas des amiraux, des ingénieurs, mais des marchandises !

Et après avoir été tant ridiculisé, honni, il sera salué, considéré. C'est la grâce que nous souhaitons à lui et à son futur patron !

LOUIS BONNET.

## Licences ès-lettres

Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Rigal Louis, ancien élève du lycée Gambetta, et fils du sympathique professeur du lycée, vient d'être reçu à la licence d'anglais devant la Faculté des Lettres de Toulouse.

Nos félicitations au futur professeur.

## Examen de droit

Notre jeune compatriote M. Robert Ségué, ancien élève du lycée Gambetta, vient de subir avec succès devant la Faculté de Toulouse les examens de 1<sup>re</sup> année de la licence en droit.

Nos félicitations.

## Mairie de Cahors

Fête de l'Armistice du 11 novembre

A l'occasion de la fête du 11 novembre une prise d'armes avec remise de décorations aura lieu le matin à 9 heures sur la place d'Armes.

A l'issue de cette prise d'armes, un cortège se formera au pied du Monument Gambetta, où des fleurs seront déposées, et se rendra au Monument des Morts et au cimetière sur les tombes des soldats morts pour la France.

A 11 heures du matin sonnerie des cloches.

Le soir, les monuments publics seront illuminés.

Le maire invite ses administrés à s'associer à cette fête de la Victoire et du Souvenir en pouvant et en illuminant leurs maisons.

## Eclairage

Les habitants de la rue Blanqui se plaignent de ce que le bec de gaz qui est placé au milieu de cette rue ne soit jamais allumé. Il est vrai que si la colonne en fonte existe, la lanterne a été enlevée.

Ils demandent que cette lanterne soit replacée sur la colonne de fonte et qu'elle soit allumée.

## Les Cadets du Quercy

Matinée du 5 novembre 1922

Les matinées des Cadets du Quercy ont fait une brillante réouverture. Tous ceux à qui nous avons souhaité, pour leurs vacances, du soleil sur leurs têtes et... dans leurs cœurs, tous ceux qui sont allés s'oxygéner en août et septembre au pays lotois, s'étaient donnés rendez-vous le 5 novembre aux Sociétés Savantes. Et c'était un régal pour les yeux de voir régner au cours de cette fête l'entrain et le charme laisser-aller de bon ton. Parmi le nombre, nous avons remarqué MM. Vialle, Amagat, Quercy, représentants des Sociétés du Lot, Garrigou, Chef du Secrétariat particulier du Ministère des Colonies, Roche, Directeur du Cabinet du Préfet de la Seine, Rossignol, inspecteur d'Académie, les Colonels Aymard et François, le Commandant Fleury, Fontaine, Président du Club National des Liserés verts, Séval et Tardieu, qui ont obtenu la grande médaille d'or à l'exposition du Jardin d'acclimatation, l'un pour la lavande et l'autre pour les chrysanthèmes et fleurs, etc.

Justifiant son nom de matinée artistique et dansante, la réunion débuta par un concert au cours duquel on applaudit tour à tour : M. Bédou, dans « Ribes de Lot », et le poète-compositeur Dronchal.

La parodie de « La Gloire », interprétée avec un entrain endiablé par l'auteur, M. Roustan, M. et Mlle de Lacam, fut très appréciée de nos compatriotes. Cette pièce paraîtra prochainement dans les journaux locaux.

Mlle Frérot, soprano, fit admirer sa jolie voix, dans « Lakmé » et « Le Chevalier Jean ». Nous serons heureux de l'entendre à nouveau aux « Cadets ».

Le joyeux comique Nicollot fut étourdissant de gaieté dans ses chansons à la Dramen.

Et comme clou, Mme de Bret, de l'Opéra-Comique, nous ravit par sa splendide voix dans « Le cœur se lasse », « L'amour est un papillon » et « Mme Chrysanthe ». Cette artiste remarquable eut la faveur du public qui la lui témoigna par de nombreux applaudissements.

Un triple ban battu en l'honneur du Président, M. Caniac, confirma la confiance de tous, et les danses, alternativement anciennes et modernes, stimulées par un orchestre fort bien conduit par le maestro Bassot, entraînèrent les couples ondoyants dans leurs tourbillons, où les toilettes les plus variées et les plus élégantes faisaient ressortir le charme de nos gracieuses compatriotes.

En même temps, le sexe charmeur s'en donnait à cœur-joie dans une autre salle où un jazz-band était organisé.

En somme, malgré le temps merveilles, qui aurait pu engager nos compatriotes à aller à la campagne, tous s'étaient rendus à l'appel du Président de la Société, témoignant, une fois de plus, combien ils apprécient le plaisir de se retrouver entre eux.

## En panne

Judi soir, de l'express venant de Toulouse, descendant en gare de Cahors une jeune fille qui ne savait où aller. Un voyageur la conduisit au bureau de police. Interrogée, elle raconta qu'une dame, chez qui elle vivait à Toulouse, lui avait remis le billet de chemin de fer pour Cahors, l'avait placée dans le train, et qu'en outre elle lui avait remis un bout de papier sur lequel était écrit : « Couvent du Refuge, Cahors ».

Cette jeune fille n'a que 14 ans.

Association Professionnelle

Un cours de solfège aura lieu tous les mardis de 5 heures 30 à 7 heures.

Professeur : Mlle Blanche Resseguier, Diplômée du Conservatoire de Toulouse. Se faire inscrire au siège de l'Association, 24 Boulevard Gambetta ou à Mlle Blanche Resseguier, 23, Bd Gambetta, Cahors.

## Fédération des Mutuels, Veuves et Ascendants

Les mutuels, veuves, ascendants et pupilles de la Nation sont invités à se rendre en grand nombre à la manifestation organisée à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, le samedi 11 novembre.

Réunion : Place Gambetta à 8 h. 1/2. Le Bureau.

## Chemin de fer de Paris à Orléans

Le 11 novembre étant jour férié, le service des trains prévu, en hiver, les jours de fêtes légales, sera mis en vigueur ce jour-là.

Toutefois, les trains prévus devant circuler les veilles de jours de fêtes n'auront pas lieu le 10 novembre.

## CHAMPIONNAT MILITAIRE

10<sup>e</sup> Dragons contre 7<sup>e</sup> Rég<sup>l</sup> d'inf<sup>l</sup>

Mercredi soir, par un temps gris et pluvieux, cette rencontre entre le 7<sup>e</sup> d'infanterie et le 10<sup>e</sup> Dragons, a eu lieu au Stade L. Desprats, où l'Avion avait mis à la disposition de l'autorité militaire.

Peu de monde. Les entragés de l'Avion sont pourtant là, pour applaudir les belles phases de jeu.

La partie est arbitrée par le sympathique lieutenant Mouru du 14<sup>e</sup> d'infanterie.

A 14 h. 30 le coup d'envoi est donné et, sauf quelques minutes, le 7<sup>e</sup> domine nettement son adversaire. Le jeu se cantonne longuement dans les 22 mètres des « Dragons » sans que le 7<sup>e</sup> puisse conclure. Pas de départs, ou presque, des 3/4 de nos fantassins. Il semble que le demi d'ouverture du 7<sup>e</sup> ait partie liée avec l'ailier montalbanaise à qui des coups de pieds inopportuns envoient trop souvent l'ustensile. A la fin de la mi-temps toutefois les « Dragons » s'échappent, font et marquent un essai qui est transformé. Le 7<sup>e</sup> réagit, il envahit le camp adverse, et la mi-temps est sifflée.

A la reprise, le 1/2 d'ouverture du 7<sup>e</sup> paraît modifier la tactique imprudente du début et le jeu devient extrêmement rapide et intéressant ; quelques beaux départs des ailiers Cadurciens, mais rien ne passe. Enfin, à la suite d'une mêlée le ballon vient à l'attaque, marque entre les poteaux. L'essai est transformé. Le 7<sup>e</sup> continue à jouer la plupart du temps dans le jeu de nos équipiers, à l'attaque, mais échoue devant la puissante défensive des « Dragons ».

De beaux coups de pied de dégagement en touches sont exécutés par le 1/2 d'ouverture du 7<sup>e</sup>. A la dernière minute, sur toute la longueur, une troisième ligne montalbanaise s'empare du ball, feinte, passe à un centre qui sert son allier lequel va marquer en coin. La fin est sifflée. Le 7<sup>e</sup> est battu par 8 à 5 (2 essais dont un transformé à 1 essai transformé).

Sans aucun parti pris, et malgré une infériorité manifeste en touches le 7<sup>e</sup> a dominé le plus souvent et devant sortir vainqueur, si la plus grande partie de la première mi-temps avait été plus judicieusement remplie. A qui la faute ? N'incrimons que le hasard, qui a voulu qu'un lieu d'attaque, les coups de pied de dégagement du 1/2 d'ouverture des deux équipes, finissent sur l'ailier dangereux des dragons.

A signaler parmi les équipiers régimentaires le teneur qui subtilisa le ball 8 fois sur 10, un trois-quart centre courageux et vite, le demi de mêlée et pendant la deuxième mi-temps le 1/2 d'ouverture aux puissantes foulées.

Les félicitations de la presse et de la foule au jeu lui permit de tenir bien en mains les deux équipes et il reprit quand il convient.

## AVIRON CADURCIEN

MONTAUBAN U. S. M. contre : CAHORS-AVIRON CADURCIEN.

Dimanche 12 novembre, l'U. S. Montalbanaise rencontrera au Stade « Lucien Desprats », l'Avion Cadurcien. Cette rencontre, quoique amicale, présentera pour le public et les dirigeants des Sociétés le plus vif intérêt. Elle permettra la continuation d'un entraînement rationnel et comblera certaines petites lacunes dans le jeu de nos équipiers.

Le prix des places est fixé ainsi qu'il suit : Tribunes : 2 fr. Entrées générales : 1 fr. 50 avec réductions habituelles.

Les équipiers de l'A. C., à quelque équipe qu'ils appartiennent, et non convoqués pour dimanche, sont priés de se rendre au Stade le 12 novembre à 13 heures 1/4. Si tous répondent à l'appel, il sera peut-être possible d'organiser un match qui servira d'entraînement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> équipes.

## Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire G... boulangier à Cahors, qui heurta et blessa avec son auto une femme âgée demeurant à St-Georges.

G... est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende.

Le tribunal a également rendu son jugement dans l'affaire de coups et blessures réciproques qui eut lieu à Lalbenque entre deux négociants de Cahors, P... et A...

P..., qui a eu un œil crevé, est condamné à 16 francs d'amende, et A... à 100 francs.

## THEATRE DE CAHORS

Le samedi 2 décembre, en soirée, au Théâtre municipal, à 20 h. 30, la tournée CLEVERS donnera

La revue « C'est du bonheur » 3 actes, 20 tableaux, 200 costumes, les 12 danseuses d'Ambrosano, 20 décors, 15 changements à vue, Tableaux sensationnels. — Le cirque européen et ses attractions uniques — une reconstitution de la Fête des Fous au moyen âge — les Fleurs merveilleuses, etc.

Louez d'avance.

La Tournée DORCIER passera dans notre ville le jeudi 16 novembre au Théâtre du Palais des Fêtes, avec le nouveau succès parisien : « Lulu... C'est fou ! » qui triompha 300 fois au Théâtre Comedia, et dont M. Dorcier s'est assuré le privilège.

Pièce très gaie et de bon ton, interprètes de choix, avec les créateurs. Excellente soirée en perspective.

Association Professionnelle

Un cours de solfège aura lieu tous les mardis de 5 heures 30 à 7 heures.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 14 novembre 1922

Naissances

Lemozi Max-Edmond-Willy, rue Président-Wilson.

Fournié Pierre-Fernand-Gabriel, à Bégox.

Publications de Mariages

Conche Jean, employé de commerce et d'Espérance Charlotte-Marie-Germaine, s.

Hébrard Marceau, cantonnier et Besse Eugénie, s. p.

Mariage

Sériéys Pierre, chef de bureau à la Préfecture et Mérigonde Marie-Virginie, employée à la Préfecture.

Décès

Théron Alfred, manœuvre, 44 ans, rue Président-Wilson.

Brant Frédéric, entrepreneur, 58 ans, rue Soubiroux, 24.

Vitrac Justine, 84 ans, s. p., rue Président-Wilson.

Delmouliès Elie, boulanger, 31 ans, rue Pont-Neuf.

Boussouadé Léon, 53 ans, rue Président-Wilson.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU DIMANCHE 12 NOVEMBRE 1922

1. Marche des Burgondes. Roux. Kelsen.

2. Doux Espoir (valse). Kelsen.

3. Les Saltimbanques (fant.). Ganne.

4. Castille (boléro). Avon.

5. Alsace-Lorraine (démêlé). Ben Tayoux.

Allées Fénelon, de 15 h. 16 à h.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 11 et DIMANCHE 12

(Matinée et Soirée)

LA VIERGE FOLLE

Drame 5 parties avec Maria JACOBINI

Journal Phocée (actualités). Deux coqs pour une poule (comique, 2 parties).

LE SECRET D'ALTA ROCCA, 5<sup>e</sup> épisode

COMPAGNIE DU GAZ DE CAHORS

La COMPAGNIE DU GAZ DE CAHORS se charge de toutes installations gaz et électricité, installations électriques, force et éclairage, distribution d'eau chaude, salles de bains, etc...

Pour devis s'adresser à son Magasin de vente, 18, boulevard Gambetta, CAHORS.

AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

Soins du visage contre les taches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Catus

Concours Agricole. — Le Concours Agricole de Catus, comme ses précédents a été un succès. Les box dans la Verrerie regorgent d'animaux, moutons, bœufs, taureaux, vaches, etc.

Le jury composé de M. Gay, professeur d'Agriculture du Lot; de M. Calmels, président du Comité; de M. Lacombe et du vétérinaire causisien Poujade, opéra durant toute la matinée.

A 3 heures, lecture du palmarès fut donnée par M. Gay. Le voici :

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce Bovine

Taureau. — 1<sup>er</sup> prix, 100 fr., M. Calmels à la Ganton.

Vaches. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Varènes 80 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Larnaudie à Montgesty 70 fr.; 3<sup>e</sup> prix, Hugon à Boissières 70 fr.; 4<sup>e</sup> prix, Pardes au Repaire 60 fr., Delpech à Saint-Denis 40 fr., Calmels à Saint-Denis 30 fr., Brunet 25 fr., Beziu à Saint-Denis 15 fr., Lasfargues à Catus 15 fr., Pallié à Montgesty 15 fr.

Prix spécial, M. Doumer à Poirtoir 40 fr. Prix d'honneur, M. Larnaudie à Montgesty, médaille d'argent du Ministre de l'Agriculture.

Espèce Ovine

Béliers jeunes. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Tournié à Maxou 30 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Boisset à Salvezou 25 fr.; 3<sup>e</sup> prix, Floiras à Saint-Denis, 20 fr.; 4<sup>e</sup> prix, Delbail à Catus 15 fr.; 5<sup>e</sup> prix, Soulié à Catus 15 fr.; 6<sup>e</sup> prix, Salgues à Catus 10 fr.; 7<sup>e</sup> prix, Brugaliers à Catus 10 fr.; 8<sup>e</sup> prix, Vayssé à Maxou 10 fr.

Adultes. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Gracios à Catus 50 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Hugon à Boissières 40 fr.; 3<sup>e</sup> prix, Maury à Catus 30 fr.; 4<sup>e</sup> prix, Salanié à Saint-Denis 20 fr.; 5<sup>e</sup> prix, Labro à Saint-Denis 10 fr.

Brebis jeunes. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Soulié à Catus 30 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Lahorie à Saint-Denis 25 fr.; 3<sup>e</sup> prix, Tournié à Maxou 20 fr.; 4<sup>e</sup> prix, Veziot à Saint-Denis 15 fr.; 5<sup>e</sup> prix, Hugon à Boissières 10 fr.

Prix supplémentaires, MM. Delfort à Montgesty 10 fr., Maury à Catus 10 fr., Floiras à Saint-Denis 8 fr.

Adultes. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Tournié à Maxou 40 fr., Salgues à Catus 30 fr., Delbail à Saint-Denis 20 fr.; 2<sup>e</sup> prix, MM. Brugaliers à Catus 15 fr., Maury à Catus 15 fr., Boisset à Salvezou, 15 fr., Floiras à Saint-Denis 15 fr., Veziot à Saint-Denis 10 fr.

Espèce Porcine

Verrats. — 1<sup>er</sup> prix (réservé); 2<sup>e</sup> prix, M. Floiras à Saint-Denis 50 fr.

Truies. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Vincent à Catus 50 fr., Salanié à Saint-Denis 40 fr., Floiras à Saint-Denis 30 fr.

Prix supplémentaire, M. Floiras à St-Denis 15 fr.

Animaux de Basse-Cour

Oies. — 1<sup>er</sup> prix, M. Baldy à Catus 15 fr.

Poules. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Vincent à Catus 10 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Delbail à Catus 8 fr.

Lapins. — 1<sup>er</sup> prix, MM. Vincent à Catus 10 fr.; 2<sup>e</sup> prix, Brunet à Catus 8 fr., Garrigou à Catus 8 fr.

MACHINES AGRICOLES

Diplôme de médaille de vermeil et 30 fr. : 1<sup>er</sup> prix, MM. Milhau à Dégagnac; 2<sup>e</sup> prix, Fontanel à Dégagnac.

Diplôme de médaille de bronze et 10 fr. : M. Paillet à Catus.

Lauzès

Nos autobus. — Mercredi, 8 courant, l'autobus qui fait le service Gourdou-Cahors, par Labastide-Murat-Lauzès, est arrivé dans cette dernière localité, avec un retard de une heure et demie.

Les nombreux voyageurs qui attendaient à Lauzès ne cachèrent pas leur mécontentement d'un pareil retard. A quelle heure sont-ils arrivés à Cahors ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que cet

te voiture repartant de Cahors à 4 heures du soir, nombre de voyageurs n'ont pas eu le temps de faire les commissions ou traiter les affaires pour lesquelles ils s'étaient déplacés.

De plus, nous saurons gré à M. Bénestède de vouloir bien mettre sur notre ligne des voitures un peu plus confortables. C'est la ligne qui travaille le plus, et celle qui a les plus mauvaises voitures. Serait-ce parce qu'il n'y a pas de concurrence ?

Feire. — Notre foire du 5 novembre a été aussi importante que les précédentes et nombreuses les transactions. Voici un aperçu des cours :

Bœufs gras, de 110 à 120 fr. les 50 kilos; vaches grasses, de 90 à 100 fr. les 50 kilos; bœufs de travail, de 2.500 à 3.500; bœufs pour petits travaux, de 1.500 à 2.500 fr.; bouvillons, de 800 à 1.500 fr.; vaches de travail, de 1.500 à 2.500 fr., le tout la paire; veaux de boucherie, de 3 à 3 fr. 50 le kilo; porcelets, de 50 à 150 fr. pièce, selon qualité et grosseur; moutons et brebis de 70 à 100 fr. pièce; brebis grasses pour la boucherie, de 80 à 130 fr. pièce; agneaux, 2 fr. 50 en moyenne le kilo.

Au marché des volailles: poules grasses, 2 fr. 50 le 1/2 kilo; poulets, 2,50 à 3 fr. la livre; canards, même cours que les poulets; œufs, 5 à 5 fr. 50 la douzaine. Pommes, légumes et jardinage, quantité apportée, vendus aux cours moyennes des foires précédentes.

Luzech

Football-rugby. — Dimanche dernier l'U. S. luzécois rencontra l'U. S. de Montaigne et la battit par 24 points à 0 (6 essais, 3 buts).

Dimanche prochain, 12 novembre, notre équipe première recevra pour le match de championnat 4<sup>e</sup> série l'équipe première de Montlaquin. Coup d'envoi à 14 heures.

Banquet. — L'Union des démolisseurs fêtera, le 11 novembre, par un banquet amical, l'anniversaire de l'Armistice.

A l'issue du banquet, cette Société tiendra son assemblée générale et renouvellera son bureau.

St-Laurent-Loimie

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Antoine Testut, cultivateur à la Bourdette, commune de Tréjous (Tarn-et-Garonne), avec Mlle Berthe-Marie-Clémence Bernadon, cultivatrice à Bordiel, en cette commune.

Aux futurs époux, nos plus sincères vœux de bonheur.

Floressas

Portefeuille perdu. — Il a été perdu, dans la soirée de samedi dernier, par un de nos abonnés, modeste cantonnier, sur la route de Puy-l'Évêque, dans la traversée du bourg, un portefeuille en cuir, renfermant une petite somme en billets de banque et des documents importants. La personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre à la mairie de Floressas où une bonne récompense lui sera accordée.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Floressas s'est réuni, dimanche 5 novembre, à huit heures du matin, en session ordinaire, sous la présidence de M. Brugaliers, Maire. Huit Conseillers sont aussi présents.

La liste de proposition des réparateurs titulaires et suppléants pour 1923 est dressée.

M. Elie Lousset est désigné pour faire partie de la Commission des listes électorales et MM. Varennes et Vessie jugeront les réclamations.

Le Conseil invite le Maire à prendre un arrêté interdisant le transport de pierres et de matériaux sur les accotements des routes de la commune et notamment sur ceux de la route du champ de la Borde.

Une subvention de 348 fr. est accordée pour réparations au chemin rural des Poutières; les propriétaires intéressés ont fait une souscription de 74 journées d'homme et de 4 journées de bœufs.

Une demande d'assistance aux vieillards est ensuite examinée et acceptée. La séance est levée à dix heures et demie.

Puy-l'Évêque

Fédération des victimes de la guerre du Lot. — Les veuves de guerre du canton de Puy-l'Évêque sont instamment priées de se rendre à la mairie du Chef-lieu de canton, le dimanche 12 novembre courant, à 14 h. en vue de la formation d'une section cantonale affiliée à l'Association des Veuves de guerre du Lot.

Cajarc

Conseil municipal. — Dimanche 5 novembre, le Conseil municipal était réuni hors séance pour entendre les propositions de M. Munier, de Vers, pour l'éclairage électrique de la ville de Cajarc.

Après lecture du projet du cahier des charges et les observations de M. Munier, d'une part, et de l'ingénieur électricien chargé des intérêts de la ville, les bases suivantes ont été adoptées :

Il est prévu 50 lampes de 50 bougies pour l'éclairage des voies publiques, au prix à forfait de 3.500 francs.

Ces lampes seront éclairées un quart d'heure avant le coucher du soleil et éteintes un quart d'heure après son lever.

Les abonnés à la lampe jouiront de la lumière pendant le même espace de temps.

Au-dessus de 3 lampes, la consommation d'énergie sera payée au compteur, à raison de 1 fr. 30 le kilowatt-heure.

Le prix d'abonnement pour les lampes sera de 24 fr. par an pour une lampe de 16 bougies; 28 fr. par lampe de 32 bougies; et 42 fr. par lampe de 50 bougies; le prix de l'énergie pour force motrice sera au maximum de 0 fr. 60 le kilowatt-heure.

La ville prend à sa charge la canalisation établie spécialement pour l'éclairage public, à partir du transformateur, à raison de 3 fr. le mètre.

Les abonnés ne paient que l'installation intérieure à raison de 30 fr. par lampe.

Location de compteur, 2 fr. par mois et 15 fr. de pose.

En dehors de l'agglomération, l'abonné paiera la ligne supplémentaire à Cahors; de 3 fr. le mètre, mais il se remboursera de cette avance sur la consommation d'énergie qu'il fera pendant 3 ans.

L'installation des lampes pour l'éclairage public est payée par la ville. Le concessionnaire commencera les travaux un mois, au plus tard, après

l'approbation du marché par l'Administration et les travaux seront terminés dans le délai maximum d'un an que le concessionnaire s'engage à abréger par tous les moyens en son pouvoir. Telles sont les grandes lignes sur lesquelles va être établi le Cahier des charges, qui sera incessamment soumis au Conseil.

Nous pouvons d'ores et déjà compter sur l'éclairage électrique de Cajarc au plus tard, au mois de novembre et probablement pour la fête locale en août.

Conseil municipal. — Le Conseil s'est réuni, dimanche 5 novembre, sous la présidence de M. Bramel, Maire, qui propose de nommer les répartiteurs pour 1923.

Sont nommés : à Cajarc, MM. Roques Emile et Murat grellier; à Andressac, M. Bousquet Elie; à Gaillac, M. Lafon Clodomir; à Prayrou, M. Calmettes Louis et au Verdier, M. Masbou Jules.

Les mêmes suppléants que l'année dernière.

Sont nommés : pour la préparation des listes électorales : M. Andrieu; Juges des réclamations : MM. Bétille et Pons.

Sont nommés Commissaires pour dresser le Cahier des charges de l'adjudication des droits de place, de stationnement, de pesage et d'abattage : MM. Bramel maire, Andrieu adjoint, Pons, Bétille, Mailleblau et Mirabel.

Cimetière. — Dans l'impossibilité de trouver une famille voulant céder sa concession pour le passage du chemin entre l'ancien et le nouveau cimetière, il est nécessaire de faire un second portail.

Un devis va être demandé à l'architecte.

La séance publique est levée à 17 heures et le Conseil se réunit en Comité secret.

Fête de l'Armistice. — Programme : Ainsi que nous l'avions annoncé à nos lecteurs, une Commission a été nommée pour l'organisation de la fête de l'Armistice qui sera célébrée le 11 novembre 1922. Voici le programme qu'elle a élaboré :

8 h., sonnerie des cloches; 8 h. 1/2, salves d'artillerie; 9 h., distribution de pain aux indigents; 11 h., réunion à la Mairie, défilé en musique. Le cortège sera composé : 1<sup>o</sup> des enfants des écoles; 2<sup>o</sup> de la Municipalité; 3<sup>o</sup> la Société des Vétérans avec son drapeau; 4<sup>o</sup> les Combattants et les non-Combattants qui voudront prendre part à la fête. Le cortège s'arrêtera devant le monument aux Morts de la Grande Guerre où aura lieu une manifestation à la mémoire de ces derniers : Musique, discours de M. le Maire, chants et poésies dites par les Enfants des Ecoles, dépôt de fleurs, gerbes et couronnes au pied du monument; 12 h., banquet; 14 h., jeux divers : courses à pied, courses de bicyclettes, etc.; 18 h., tour de ville en musique; 19 h. 1/2, illumination du monument et des édifices publics; 20 h. 1/2, grand bal public dans la Halle.

M. le Maire invite les habitants à paivoiser et illuminer leurs habitations.

Accident. — Mercredi soir, un accident d'une certaine gravité s'est produit au chantier de réparation du moulin de Combrès.

M. Dordé, manœuvre, portait des matériaux, lorsqu'une poutre pourrie s'est brisée sous ses pieds et il est tombé d'une hauteur de 3 mètres environ.

Malheureusement, dans sa chute, il est venu s'abattre sur la poutre brisée. Le docteur Vernet, appelé aussitôt, lui a donné les premiers soins et l'a fait porter à son domicile.

Il a constaté une fracture d'une côte et un ébranlement général produit par le choc.

Il ne pense pas toutefois que cet accident ait des suites graves.

Le blessé en sera probablement quitte pour un repos prolongé.

Dégagnac

Pomme de terre Andréa. — La direction des Services agricoles du Lot ayant fait faire à Dégagnac un essai de culture de pommes de terre de la variété Andréa, nous croyons être utile aux nombreux propriétaires qui lisent le « Journal du Lot » en publiant un extrait du rapport qui vient d'être adressé à l'Office départemental Agricole, au sujet de la culture de cette solanée :

« ...La semence (50 kilos), qui a été envoyée par vos ordres, avait souffert des trop nombreuses manipulations qu'elle avait subies et d'un ensachage trop prolongé. Après triage, il ne restait plus que 35 kilos de tubercules sains, plutôt petits, bons pour semer. Ces tubercules, dont quelques-uns ont été fractionnés, ont été semés, le 10 mai, dans un terrain de dilution fumé au fumier de ferme, et parfaitement préparé. La moitié de la surface enssemencée a reçu, le jour de la plantation, un apport supplémentaire de superphosphate et une quantité indéterminée de cendres de bois. Le même jour, et attachant à ce carré, il a été enssemencé, dans les mêmes conditions de préparation et de fumure du terrain, quatre rangées de pommes de terre, « Institut de Beauvais », blanche, variété la plus cultivée dans le pays, pour servir de base de comparaison.

La levée de la pomme de terre « Institut de Beauvais », a devancé de 12 jours celle de la pomme de terre Andréa. Au 10 juin, les fanes de l'Andréa étaient menues et sans vigueur, tandis que celles de la Beauvais étaient grosses et déjà ramifiées; au 5 juillet, la végétation des deux variétés s'était égalisée. Du 15 juillet au 1<sup>er</sup> août, alors que les anciennes variétés du pays sont atteintes par les maladies cryptogamiques et brûlées par le soleil, la variété Andréa et l'Institut de Beauvais, conservent une végétation luxuriante.

Vers le 10 août, et dans la proportion de 1/3 des pieds, les feuilles de la Beauvais se recroquevillent et je remarque que les fanes des pieds, dont les feuilles s'enroulent, prennent une teinte, d'abord violacée, et ensuite noir sale. Après examen, j'ai pu constater que la tige principale des pieds malades était, à 4 ou 5 centimètres de profondeur, fêlée ou sèche, ou encore en état de pourriture, tandis que la pomme de terre Andréa restait bien verte, avec tous ses bouquets de fleurs, ce pendant que dans les champs des propriétaires voisins, l'Institut de Beauvais ne se comportait guère mieux que les anciennes variétés du pays.

Si à ces constatations on ajoute l'état de sécheresse du sol au moment où l'humidité aurait été la plus utile, ce qui a rendu presque nul l'effet de l'engrais complémentaire, on est encore surpris que 35 kilos de semence défectueuse aient produit, sur une surface de 3 ares, 500 kilos de récolte, tout venant, gros, moyens et petits tubercules. »

P.-S. — Le Syndicat Agricole de Dégagnac

gagnac pourra, cette année, fournir à ses adhérents une petite quantité de pommes de terre Andréa. Ceux qui désirent se procurer de la semence sélectionnée de cette variété, doivent en faire la demande au Secrétaire du Syndicat, d'ici au 30 novembre.

Rampoux

Inauguration du Monument aux Morts. — Le monument des soldats de Rampoux morts au Champ d'Honneur, œuvre de M. Emile Mompant, sculpteur à Salviac, sera inauguré le dimanche 12 novembre 1922.

M. le D<sup>r</sup> Cambornac, Maire de Salviac et Conseiller général du canton, présidera la cérémonie, assisté de M. Faurie, Maire de Rampoux et de MM. Momméja et Delmas, anciens instituteurs de la commune.

La manifestation conservera un caractère purement familial.

Programme : 10 h., messe en l'honneur des soldats défunts; 3 h., lever du voile, inauguration, discours; 4 h., dépôt de palmes et de fleurs sur les tombes des soldats ramenés du front; 6 h., banquet à l'école des garçons.

La population de Rampoux nous prie d'adresser au jeune sculpteur Salviacois toutes ses félicitations pour son œuvre d'art et de bon goût.

Concorès

Probité. — Ces jours derniers, le jeune Abel Soulié, âgé de 11 ans, en se rendant à l'école a trouvé un portefeuille renfermant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de remettre à son instituteur, M. Coulon. Ce dernier a fait faire des recherches pour trouver le propriétaire, mais jusqu'ici elles sont restées infructueuses.

Nos félicitations à ce jeune garçon pour son acte de probité.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

SIKI DISQUALIFIÉ

En présence des multiples incidents provoqués par le boxeur Battling-Siki, la Fédération Française de boxe, réunie hier soir, a décidé de le disqualifier pour une durée de neuf mois et de lui retirer son titre de Champion de France.

Les événements turcs

De Londres : Au cours de la réunion, tenue à Constantinople, entre les généraux alliés et Refet pacha, celui-ci montra une attitude plus modérée. Toutefois on est sans nouvelle d'Angora depuis mercredi, jour où la Grande Assemblée Nationale a renouvelé sa demande tendant à l'évacuation de Constantinople par les Alliés.

Hier soir, à Downing Street, on considérait la situation comme très inquiétante.

Un Conseil de Cabinet est convoqué pour ce matin, afin de discuter de la situation.

Les réfugiés grecs

D'Athènes : Deux grands transports britanniques sont arrivés à Salonique amenant 10.000 réfugiés grecs en provenance de Constantinople.

La garde impériale turque

De Londres : Le Daily Mail annonce que la Garde Impériale du sultan a abandonné les Nationalistes.

Lord Derby, ambassadeur à Paris (?)

De Londres. — Certains journaux pensent qu'après les élections, lord Derby reviendrait à Paris, pour un certain temps, comme ambassadeur de Grande-Bretagne.

REPRÉSENTANT

est demandé à CAHORS pour vente de conserves de poissons

Marque « La Boutonnais » dans les arrondissements de CAHORS, FIGEAC et GOURDON

S'adresser à BOUCLET Fils, ZUNEQUIN et C<sup>ie</sup> à BOULOGNE-S/MER (Pas-de-Calais)

LUTHERIE - PIANOS - MUSIQUE

Vente, Echange, Expertise, Réparation Cours de Violon chaque Jeudi de 5 à 7 heures

J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors Correspondant de la Maison ROUGET

A VENDRE A ALBAS

En bloc ou par parcelles Propriété de rapport D'un seul tenant

Beau vignoble, Terres labourables de 1<sup>er</sup> ordre Plusieurs Maisons et Dépendances

S'adresser à Henri MONVILLE, à ALBAS (Lot)

FOURBURES

Mesdames, pour votre saison d'hiver, vous trouverez un grand choix de manteaux, cravates et manchons, chez Madame BARDY, 20, rue du Lycée, à CAHORS, en face la Poste, qui continue à faire les réparations, transformations et nettoyage de fourbures.

A VENDRE : Ancien parc à fourrages avec ses dépendances, situé route de Paris. Pour tous renseignements, s'adresser à M. DISSES, rue Antoine-Dubois, n° 3, faubourg St-Georges, CAHORS.

TRAVAIL chez SOI MACHINES rondes et rectilignes. Catal. gratuit. LAINES Bonneterie, Machines à tricoter. Gros et Détail. La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

BOULANGERS !

Ouvrier capable travailler seul demandé boulangerie St-Georges, Cahors

AVIS DE DÉCÈS Monsieur Pierre JACQUETTY; Mademoiselle Juliette JACQUETTY; Monsieur et Madame BABRA et leurs enfants; Monsieur et Madame SAMBAT et leurs enfants; Les familles JACQUETTY, CUNY, MARTON et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Sara BABRA Epouse JACQUETTY

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 9 novembre 1922, dans sa 65<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

# Bibliographie

## L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée  
Paraissant tous les Vendredis  
Sommaire du N° 44

Le désarmement allemand : Jacques Bardoux, professeur à l'École des Sciences politiques. — Y a-t-il un malaise dans le théâtre contemporain ? (Fin) Raoul Viberbo. — Ce qu'on dit — Affaires in pressus : Au seuil du budget. Les deux thèses : Trégné. — Affaires économiques : Les poussés du change : Lucien Romier, rédacteur en chef de la *Journal Industrielle* — Notes et Figures : Epitaphes littéraires : A. Chesnier du Chesne. Le Souvenir de Verlaine à Londres : Edmond Pilon. Un nouveau snobisme : Jules Bertaut. — Littérature : La bibliothèque de Lamennais : A. de Bensaoucourt. — Théâtre : Un acte de M. Henri Duvernois : Gérard Bauer. — Beaux-Arts : Au Salon d'automne : Louis Gillet, conservateur du musée de la Ville de Paris. Chronique internationale : La sagesse française : Albert Thibaut. — Questions coloniales : Le musée et l'école des Arts cambodgiens : F. de Tesson. — Roman : Monsieur Quatorze (suite) : François Fosca. — Feuilletons de la Semaine : Économique : Robert Fabre. — Ce qu'on lit : Léon Vigneault.

## REVUE BLEUE

Fondée en 1863  
Paraissant les premiers  
et troisièmes samedis de chaque mois  
Sommaire du 4 novembre 1922

1. Qu'est-ce que la Philosophie ? par Edouard Le Roy, Membre de l'Institut. 2. L'Esprit public en Bavière, par M. de Vicomte De Guichen. 3. Le Moderne Plutarque ou les Hommes illustres de la IIIe République : M. Georges Clemenceau, par Étienne Fournol. 4. La Maison du Silence : Nouvelle, par Charles Oulmont. 5. Nos Colonies en France, par François Berge. 6. Le Marché chinois et le rôle de la France, par M. le Dr A. Legendre. 7. La Réorganisation de la Lecture publique en France, par Marcel Clavié. 8. La politique étrangère : La chute de Lyod George. 9. Le Conte de la Vie de l'Évangile, par Firmin Roz. 10. Le Tiers de la France, par Gaston Bagot. 11. Les livres nouveaux : 12. La Question d'Orient, par René Puaux. 13. Chronique Polonoise, par Jacques Verdon. 14. Bulletin Maritime.

Prix du numéro : 1 fr. 90 ; Étranger : 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII<sup>e</sup>). Téléphone : Fleurus, 02-29.

LA REVUE HEBDOMADAIRE  
publie dans son numéro du 4 novembre  
« Job le prédestiné », fragments par Emile Baumann, « Siegfried et le Limousin », fragments par Jean Girardoux, Lauréats du prix Balzac.

Lire dans le même numéro : Les journaliers », par Isabelle Eberhardt. — Enquête sur les maîtres de la jeune littérature. IV. Les poètes. (Réponses de MM. Jean Cocteau, Pierre Arien I. Rochelle, Philippe Soupault, Henri Rambaud et Pierre Verillon. — Le fascisme et ses destinées. Le rôle de Benito Mussolini, par Pierre Dominique.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70. Plon, rue Garancière, Paris.

## LA NATURE

On a beaucoup discuté des variations de niveau de la mer sur les côtes. M. Gadeau signale dans *La Nature* de cette semaine la forêt dont il a trouvé les traces à Belle Ile en-Mer, au-dessous de l'eau, forêt probablement néolithique d'après les objets et le crâne qu'il y a rencontrés, assez étendue pour qu'on ait songé à l'exploiter.

Les ions jouent un rôle chimique important dont quelques exemples très simples permettent de se rendre compte. On mesure aujourd'hui leur concentration dans les liquides par des moyens très précis dont on pourra juger par l'étude de M. Vigneron.

La Compagnie du Midi vient de mettre en service la première locomotive électrique marchant sur courant continu à 150 volts, dont le modèle doit servir de type pour l'électrification des chemins de fer français. Elle est décrite et figurée dans *La Nature* de cette semaine.

Comment le fer luisant éclaire-t-il de sa lumière froide ? Les physiciens l'admettent de savoir faire de la lumière sans chaleur. M. Mercanton, professeur à l'Université de Lausanne, a observé, tant à Pouzolles qu'à l'île Jean Mayen un curieux phénomène de condensation des fumeroles humides qu'il a reproduit au laboratoire et qu'il présente dans ce numéro.

Pour terminer *La Nature* signale une nouvelle machine électrique à cueillir le coton qui simplifie le travail et donne un produit beaucoup plus propre.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

## LES ANNALES

Des poèmes de Toussaint ; des pages de Paul Bourget et Emile Bergerat sur Théophile Gautier ; des vers extraits du *Chevalier de Colomb*, la pièce nouvelle de Fr. Porché ; des articles savants et curieux du Dr Gustave le Bon, et du Dr Raoul Baudet ; le 2<sup>e</sup> acte de *Louis XI*, de Paul Fort, une étude sur le Salon d'Automne et un supplément musical très intéressant voilà ce que contient le numéro des *Annales* de cette semaine. En vente partout 75 centimes

## LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 98 de la *Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

Les dispositions législatives relatives aux familles nombreuses, J.-L. Breton, ancien ministre de l'Hygiène sociale. — En montant la côte, La mouche du Coche. — Le Foyer des Familles nombreuses de Seine et Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — Un fait : A propos de... chaussons et de quelques incohérences, Paul Coquemard. — La vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'oncle ; le Théâtre ; les Livres. — Variétés : Réflexions de Toussaint, Jean Toulmond ; La prière sur l'enfant mort, Henriette Charasson. — La corbeille à Ouvrage, Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène, Dr M.-P. Weil. — Petits Travaux, Grandes Économies ou l'Art de se passer des Autres, Maître Jacques. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans : Puériculture ; Éducation : Mme Comollet-Sue — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose Goudin. Apprenons la musique (3<sup>e</sup> leçon). J. Ramus. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Économie ménagère : Nos interviews culinaires ; la Femme chez elle ; Petits Codes des Convenances et des Usages ; à la Ferme et au Jardin ; Santé, Beauté, Manière. — Princesses de science, Colette Yver. — Petite Correspondance, Trait d'Union, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI<sup>e</sup>). Envoi de spécimen gratuit sur demande.



## LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N° 100 FOIS 0.50  
CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES  
DES MEILLEURS DESSINATEURS  
LES PLUS JOLIS OUVRAGES  
LES MEILLEURES RECETTES  
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la "Mode Pratique", vous ferez toutes vos Robes.  
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Mesdames,  
Vous n'êtes peut-être pas toutes  
de parfaites maîtresses de maison  
ni des femmes d'intérieur accomplies  
Mais vous pouvez toutes  
le devenir grâce aux  
Publications François Tedsco  
89, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)  
Si vous désirez vous en convaincre il  
vous suffira de nous retourner le bon ci-  
dessous et vous recevrez gracieusement  
notre « Pochette Spécimen » contenant :  
1<sup>o</sup> un numéro du *Journal des Ouvrages de Dames* ;  
2<sup>o</sup> un numéro de *La Femme Chez Elle* ;  
3<sup>o</sup> un numéro de *Mon Aiguille* ;  
4<sup>o</sup> une planche de dessins décalquables au  
fer chaud.  
Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux  
Publications François TEDESCO  
89, Boulevard Raspail, Paris (7<sup>e</sup>)  
Je désire recevoir, à titre gracieux,  
votre « Pochette Spécimen » contenant  
un exemplaire de chacune des  
publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches  
de dessins décalquables au fer chaud.  
Ct-joindre 0 fr. 50 pour le port.

Nom.....  
Adresse.....  
Date et Signature.....

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du quatre novembre mil neuf cent vingt-deux,

Il a été extrait ce qui suit :  
« Le Tribunal déclare le sieur Henri SAISSAC, couture et lingerie, demeurant à Cahors, rue Président-Wilson, numéro 4, en état de liquidation judiciaire ;  
« Fixe provisoirement au quatre novembre mil neuf cent vingt-deux la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de la liquidation ;  
« Nommé Monsieur RIGAL, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer conjointement avec le débiteur sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »  
Pour extrait conforme :  
Le Greffier,  
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ouverture de la faillite  
du sieur  
BERTHONNEAU Pierre,  
Mercier à Castelfranc

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à se rendre :  
Le vingt-huit novembre mil neuf cent vingt-deux, jour de mardi, à treize heures trente.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

A l'effet d'être consultés par Monsieur le Juge-Commissaire sur la composition de l'état des créanciers présumés, sur la nomination du syndic définitif, l'élection des contrôleurs et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article quatre cent soixante-deux du Code de Commerce.

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant

pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffier du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire de la dite faillite, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Ouverture  
de la liquidation judiciaire  
du sieur Henri SAISSAC,  
couture et lingerie,  
« A la Femme Chic »  
demeurant à Cahors,  
rue Président-Wilson, n° 4

Messieurs les créanciers de la dite liquidation Judiciaire sont invités à se rendre :

Le vingt-un novembre mil neuf cent vingt-deux, jour de mardi, à treize heures trente.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

A l'effet d'être consultés par Monsieur le Juge-Commissaire sur la composition de l'état des créanciers présumés, sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

NOTA. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus, sont priés de remettre leurs adresses au Greffier du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

## SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola  
Achats et Vente d'Objets  
Anciens et Modernes

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Rédition du Livret-guide officiel de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans (Service d'été 1922).

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du Public qu'elle vient de procéder à la réédition de son Livret-guide officiel.

Rappelons que ce document très apprécié contient, indépendamment de la partie horaire, des cartes et plans, ainsi que des renseignements généraux sur les billets et un texte descriptif illustré complété sur les contrées desservies par le Réseau.

Cette publication est mise en vente, au prix de 2 francs l'exemplaire, dans ses principales gares, agences et bureaux de ville.

# LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE  
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES  
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL  
et le Corps Médical

Le Dr ORTEL  
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris  
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

# IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

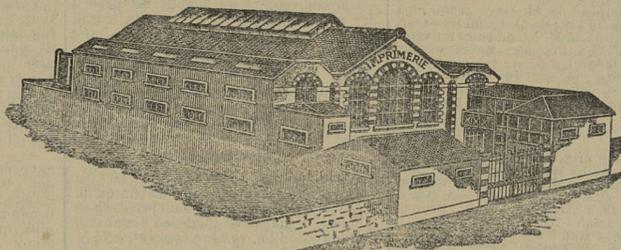
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 41

## L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

XVI

L'IMPREVU

Lorsque Maurice Thorel eut expédié la dépêche par laquelle il déclarait accepter la situation qu'on lui avait offerte en province, un immense abattement s'empara de lui, succédant à la fureur qui l'avait fait agir tout l'après-midi.

Le médecin était un homme fermé, mélancolique de tempérament, voire un peu misanthrope. Il vivait seul, repoussait invariablement les avances de ceux qui auraient été tentés de se rapprocher de lui, et ne connaissait que deux sujets au monde dignes d'éveiller son intérêt : sa cousine et sa profession, qu'il n'exerçait pas seulement pour gagner le pain quotidien, mais à laquelle il portait en quelque sorte une affection d'artiste. En fait, Maurice Thorel était d'un niveau intellectuel supérieur à celui du monde où il vivait ; c'était un liseur et un penseur ; c'était un chercheur aussi et ses camarades l'avaient souvent raillé de ce qu'il ne

partageait point leurs goûts et préférait à leurs distractions coutumières celles qu'il trouvait dans l'isolement et dans l'étude.

Il entra chez lui, la tête basse et à pas lents. Des gens le saluèrent peut-être au passage ; il ne les vit pas. Il pénétra dans la chambre meublée qu'il occupait au quatrième étage d'une maison de rapport, n'ayant fait que des gestes instinctifs. Il n'alluma pas de lumière ; il se jeta tout habillé sur son lit.

Et la longue, l'interminable série des pensées désespérées se mit à couler à travers sa cervelle, tandis que sonnaient toutes les heures de la nuit, et que ses yeux restaient largement ouverts, contemplant le noir, et sans que jamais lui vint une velléité de sommeil.

Ainsi, tout était fini ; Marguerite était perdue. Le but de sa vie avait disparu, l'utilité d'un effort, l'espoir d'un succès, la perspective d'un bonheur passionnément désiré, tout avait naufragé en une heure. D'un seul mot, celle dont il avait voulu faire sa femme, celle qui y consentait devant une mourante, avait creusé entre eux un gouffre que rien ne comblerait jamais, et que ni l'un ni l'autre ne pouvait franchir.

Et maintenant, tout était définitivement vide et mort. Jamais plus un sourire, plus jamais un rayon de soleil dans sa vie...

Elle, vivrait avec le remords de sa faute, et isolée par les rigueurs du monde ; lui, traherait jusqu'à la

vieillesse une existence de travail sans ardeur, parce qu'il avait perdu ce qui l'incitait au courage. Et ils seraient à jamais étrangers, et ils seraient vis-à-vis l'un de l'autre que s'ils ne s'étaient jamais connus, assez éloignés peut-être pour mourir sans que l'un ou l'autre n'en fût averti, tandis que leur vie eût pu s'écouler dans une chambre petite, intime et tiède, avec les mêmes gestes et les mêmes pensées.

Oh ! ne pouvoir pas se venger du séducteur, de l'homme qui en se jouant avait causé toute cette détresse !

Vers le matin, Maurice Thorel, exténué, tomba dans un sommeil agité, peuplé de rêves douloureux, et dont il ne sortit qu'à midi. Mais alors, il était glacé, grelottant, affaibli, et il se coucha tout à fait pour gagner quelque chaleur et se reposer, puisqu'il ne l'avait pas fait encore.

A sept heures du soir, il se sentit mieux et commença de se vêtir pour descendre dîner. Mais la perspective d'entrer dans une salle de restaurant, d'y trouver des gens de connaissance peut-être, d'être obligé d'échanger des banalités avec des êtres heureux, lui fit peur et lui répugna. Il descendit seulement chez sa concierge, et la pria de lui aller chercher de quoi manger.

Il dina dans sa chambre, et sommairement. Puis, il prit un livre et le rejeta. Puis il songea que cette existence était insoutenable, et qu'il lui fallait partir le lendemain même pour Saint-Etienne où on ne l'attendait ce-

pendant que huit jours plus tard, s'il ne voulait pas périr de tristesse. Là-bas, du moins, au milieu d'étrangers, avec l'obligation de se présenter à des chefs et de prendre connaissance d'un travail nouveau, quelque distraction s'imposerait. Il pourrait faire autre chose que compter les heures, et gémir sans discontinuer.

— Mon Dieu, je ne la verrai plus ! Mon Dieu, je ne la verrai plus !

Il consacra la matinée du lendemain à ses préparatifs de départ, car sa résolution était bien prise, et il partirait le soir. A l'heure du déjeuner, il descendit et demeura cinq minutes à peine dans une crémérie qui avoisinait sa maison. Il entra, prévint la concierge, lui remit l'argent qu'il devait pour sa chambre, et remonta chez lui, où il demeura deux ou trois heures encore, enfermé, résolu à ne voir personne et pleurant presque à l'idée de quitter Paris sans avoir embrassé Marguerite, sans emporter son adieu, sans un mot amical qui effaçât en partie la douloureuse impression de leur dernière entrevue.

Car, et ceci est assez singulier à noter, Maurice Thorel ne savait absolument rien, non seulement de l'affaire Richard, mais encore de l'inculpation et de l'arrestation de sa fiancée. Lors de son dernier voyage à Paris, le chagrin, puis la colère, lui avaient tenu l'esprit uniquement absorbé par un but : sa vengeance, et depuis il avait vécu strictement solitaire, ne voyant personne, ne lisant pas un journal, indifférent à tout ce qui pouvait se

passer autour de lui, hypnotisé, pour ainsi dire, sur son malheur. Et cette ignorance où il s'était tenu allait avoir bientôt des conséquences inattendues.

Vers quatre heures, il descendit lui-même son mince bagage, et rendit à la concierge la clef de sa chambre. Puis il se mit en quête d'une voiture pour gagner la gare de Lyon.

Mais alors, le ressentiment qu'il gardait à sa cousine pour l'avoir si terriblement déçu fit subitement place à une tristesse immense, et il se dit qu'il ne partirait pas, qu'il ne la quitterait pas pour toujours sans l'avoir revue, au moins.

Oh ! Maurice Thorel ne songeait pas un seul instant à entrer une dernière fois dans la petite maison des roses, ni à dire adieu de vive voix à celle qu'il aimait toujours. A quoi bon ? Il ne remporterait de cette entrevue qu'une nouvelle souffrance : la séparation ne lui en serait ensuite que plus cruelle...

Non ; ce qu'il voulait, seulement, c'était passer devant la grille qui séparait le petit jardin de la rue ; c'était la voir, comme il l'avait vue tant de fois, assise à sa fenêtre, son cher visage penché sur sa couture...

Ensuite il s'en irait ; elle ne l'aurait même pas aperçu.

Il prit, sans résister beaucoup à la tentation, les chemins qu'il connaissait tant, et qui menaient à la maison de Marguerite.

Paul Vernier congédia son cocher, et passa la grille du jardin, ouvert,

comme le lui avait annoncé Jérôme. Il fit le tour de la maison, prit la clef double dans sa cachette, et revint à la façade où se trouvait la porte d'entrée.

Il l'ouvrit sans difficulté, et pénétra dans un couloir obscur. Immédiatement à sa gauche s'ouvrait la pièce qu'on lui avait indiquée comme étant la salle à manger. Il y passa sans hésiter, et la trouva plongée dans les ténèbres. Au dehors, le crépuscule tombait ; mais les volets de la maison avaient été fermés par la voisine qui avait détenu la clef pendant quelques heures, et l'intérieur était complètement sombre.

Paul Vernier fut sur le point d'ouvrir ces volets ; mais il réfléchit qu'il valait mieux ne pas attirer l'attention, qu'il se livrait en somme à une perquisition d'apparence illicite, et qu'il se trouverait fort embarrassé pour répondre si n'importe qui venait lui poser des questions.

Il n'y voyait pas assez cependant pour ce qu'il voulait faire et se mit en devoir de chercher un luminaire quelconque.

Tout à coup, il se sentit saisi à la gorge par deux mains puissantes, et tomba, entraînant son agresseur mystérieux, tandis qu'une voix furieuse hurlait à ses oreilles :

— Ah ! misérable, je te tiens, enfin ! Paul Vernier se débattit désespérément. Mais il étranglait. Bientôt la force lui manqua ; bientôt il chercha en vain de l'air ; bientôt il perdit connaissance.

(A suivre)